



Mères porteuses : la France de plain-pied dans le débat

Famille. La gestation pour autrui est désormais soutenue par des parlementaires.

CHARLOTTE ROTMAN

QUOTIDIEN : vendredi 23 mai 2008

C'est une période charnière. Taboue, voire refoulée il y a peu, la question des mères porteuses revient dans le débat français. Mais pas pour faire mouliner les fantasmes, ni pour alimenter les anathèmes. Aujourd'hui, les instances médicales et législatives réfléchissent très sérieusement à encadrer légalement le recours à une gestatrice pour abriter, le temps d'une grossesse, l'embryon d'un couple infertile qui seront les parents de l'enfant. Une pratique interdite en France par la loi de bioéthique, qui doit être révisée l'année prochaine.

En octobre 2007, la justice française a reconnu que Sylvie et Dominique Mennesson - un couple qui, en 2000, avait eu des jumelles grâce à une mère porteuse de Californie (la méthode y est légale) - étaient bien les «*parents*» des petites. Depuis cette victoire historique, sur laquelle la Cour de cassation rendra un arrêt fin juin, les auditions se multiplient.

Les questions ne tournent plus autour de la légitimité - pourquoi légaliser la gestation pour autrui (GPA) ? - mais se focalisent sur les conditions - comment ? sur quels critères ? avec quels garde-fous ? Le Sénat s'apprête à rendre un rapport favorable à l'encadrement de cette pratique. «*Il faut légiférer*», affirme Michèle André, sénatrice socialiste de Puy-de-Dôme, qui préside le groupe de travail.

«*Recul*». L'histoire de Sylvie et Dominique Mennesson est imbriquée dans le combat pour la levée de l'interdiction de la GPA. C'est un couple emblématique, le seul à témoigner à visages découverts sur cette question. A leur retour en France, il y a sept ans, ils ont été accusés «*d'enlèvements d'enfants*» et d'«*adoption frauduleuse*».

Aujourd'hui, le débat a évolué. «*On a montré que les frontières n'étaient pas étanches, qu'on ne pouvait pas faire une police des maternités*», constate Dominique. Hier à Paris, ils ont inventé des amis, des adhérents de leur association Clara qui ont fait appel à une gestatrice ou souhaitent le faire, des experts (psychanalyste, médecins...). Ils ont présenté leur livre (1), «*pas un mode d'emploi*» mais un témoignage pour «*sensibiliser*». «*Il y a une accélération de l'histoire*, constatent-ils. *Le prêt-à-penser est en train d'exploser. On confronte les gens aux pratiques à l'étranger. Aujourd'hui, on a le recul, et l'expérience.*» Le couple a remarqué de plus en plus de ralliements : «*On ne trouve plus de médecins pour faire campagne contre. Et certains disent tout haut qu'ils sont pour.*» Dans la confidentialité des cabinets médicaux, de plus en plus de gynécologues acceptent de conseiller les couples en chemin vers la GPA, à l'étranger.

Plaider. Depuis la dernière décision de la cour d'appel en leur faveur, Sylvie et Dominique sont allés plaider à l'Académie de médecine, au Sénat ; le 10 juin, ils iront devant l'office parlementaire chargé de réfléchir à l'évolution des lois bioéthiques. «*Très vite on aborde des choses très pointues. Il n'y a plus d'idéologie*», relève Dominique. Les questions sont concrètes. Quelles indications médicales ? Comment recruter les mères porteuses ? Doit-on les défrayer ? Quel organe de régulation ?, etc. A la tête d'une autre association (Maia) qui aide les couples infertiles, Laure Camborieux a également constaté ce regain d'intérêt : «*Tout le monde recherche des pistes. On sent moins de résistances.*» Une «*nounou*» est même venue expliquer pourquoi elle avait accepté de porter l'enfant d'un couple. Les Mennesson ont raconté qu'il fallait «*encourager la relation, entre les deux femmes, et les deux couples*», comme eux l'ont fait avec Mary, l'«*amie*» californienne.

Inventer. Au Sénat, Michèle André a mené une cinquantaine d'auditions. Son groupe de travail, créé à la suite de la décision de justice concernant les Mennesson, s'est également rendu en Grande-Bretagne. «*Au début, il a fallu réexpliquer à certains sénateurs ce qu'était un ovocyte, ou un gamète [les cellules reproductrices, ndlr]*», sourit-elle. Après plusieurs mois de travail, la voilà

convaincue : *«On ne peut pas laisser des femmes françaises en difficulté pour porter des enfants, par exemple celles qui n'ont pas d'utérus, partir à l'étranger pour un tourisme procréatif. Ce n'est pas satisfaisant.»* D'autant, estime-t-elle, que quand *«les parents intentionnels»* reviennent, leurs enfants sont *«dans le flou juridique»*. Elle pense qu'il faut *«aider ces femmes»* infertiles et clarifier l'état civil des enfants. Sa position n'est *«pas unanime»*, mais elle est partagée par d'autres parlementaires, *«à gauche comme à droite»*. Elle souhaite déboucher sur une proposition de loi.

Les filles de Sylvie et Dominique ont compris qu'ils avaient inventé *«une nouvelle façon de faire les bébés»*. L'une d'elles a expliqué à l'école, que parfois la *«maman n'a pas de sac»* et qu'il faut demander *«à une autre dame»*. *«On a réussi à les préserver mais avec l'affaire judiciaire, elles sont inquiètes. Cela leur revient comme un boomerang.»* Dominique et Sylvie, qui ont accepté de ne plus se cacher espèrent que d'autres couples *«vont prendre la relève»*.

(1) *Interdits d'enfants*, éd. Michalon, (sortie le 29 mai).